

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1739)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 132

présenté par

M. Calmette, M. Goua, Mme Pichot, Mme Bruneau, Mme Rabin, Mme Dessus, Mme Got,  
Mme Lousteau, M. Goasdoué, Mme Bouziane, M. Boisserie, Mme Tolmont, Mme Gueugneau et  
M. Bardy

-----

**ARTICLE 25**

À l'alinéa 3, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« dans les centres-bourgs, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à introduire la notion de bourgs après l'annonce par le Premier Ministre au 96<sup>e</sup> Congrès des Maires, de créer un programme spécifique pour la revitalisation des centres-bourgs en 2014. Son discours mentionne notamment l'objectif de «soutien et la pérennisation des services, qu'il s'agisse des commerces ou de services publics».